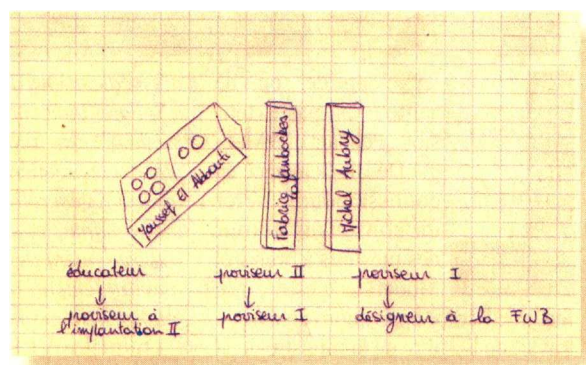
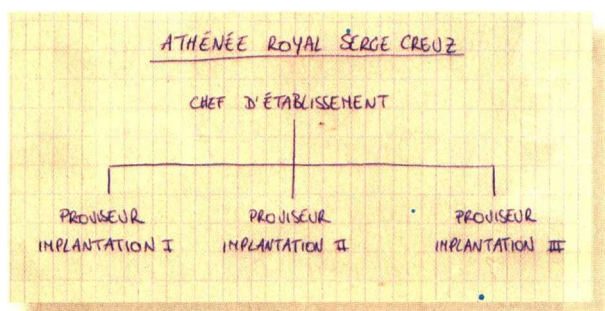


L'enseignement, politisé ? Vous pinaillez...

L'enseignement obligatoire s'est-il émancipé du politique ? Malgré des règles durcies, dans l'enseignement officiel organisé par la Communauté française notamment, les garde-fous en place laissent une certaine marge au pouvoir politique.

PAR SANDRINE PUISSANT BAEYENS



Demandez à n'importe quel député lié au monde de l'enseignement si le politique a la main sur l'école. Ils répliqueront en chœur : « *Des nominations politiques dans l'enseignement ? Impossible* », « *Le système est verrouillé, les candidats sont classés par ordre de priorité selon leur ancienneté* », « *Les mœurs ont changé* », « *Les syndicats surveillent les listes et protègent leurs affiliés* »... Des balises sont en place pour éviter les

arrangements politiques. L'enseignement officiel organisé par la Communauté française a adopté les classements de statuts prioritaires depuis 1969, les autres réseaux ont suivi dans les années 1990. Dans le cas de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la cellule « désignations » s'est déplacée du ministère de l'Enseignement vers l'administration. Fini les chipotages ? Les rumeurs courent. Le cabinet ministériel garderait certaines marges, notamment dans les désignations des fonctions de promotion

ou de sélection, au niveau de la direction des écoles.

DES DÉS PIPÉS À SERGE CREUZ ?

L'athénée Serge Creuz, le plus grand athénée du réseau organisé par la FWB, se divise en quatre sites séparés géographiquement dans la commune de Molenbeek. Fin mars 2014, Fabrice Vanbockestal quitte ses classes pour remplacer le proviseur de l'implantation II, en congé de maladie, et termine l'année scolaire comme proviseur faisant fonction. Il enseignait depuis 18 ans. Quelques semaines après la rentrée, après avoir entamé l'année scolaire comme proviseur, il apprend qu'un éducateur de l'école, Youssef El Abbouti, occupera désormais ce poste. David Delcour, socialiste, alors le chef de l'établissement, ne l'avait pourtant pas recommandé au pouvoir organisateur. Petit détail notable, Youssef El Abbouti se présentait comme suppléant sur la liste cdH à la Région bruxelloise lors des élections de mai 2014, et y a obtenu un très beau résultat : 941 voix

de préférence. Dans le réseau organisé par la FWB, le pouvoir organisateur est aussi le cabinet ministériel. C'est bien la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, cdH elle aussi, qui signe toutes les désignations et nominations. Coïncidence ?

Des professeurs de l'établissement envoient une pétition à la ministre. Ils soulignent l'efficacité et les compétences du proviseur tout juste éjecté de son poste. Fabrice Vanbockestal, non syndiqué, introduit un recours directement au Conseil d'Etat. C'est là que le jeu des chaises musicales s'ajuste : Michel Aubry; jusque-là proviseur à l'implantation I, accepte une place dans la cellule « désignations » de la FWB. Son poste se libère pour Fabrice Van-

bockestal, qui s'étonne. « *On m'avait parlé au départ d'une fonction de coordinateur. L'administration m'a même demandé si j'étais prêt à reprendre mon poste d'enseignant. Nous avions pourtant déjà proposé de remplacer Michel Aubry, qui était malade et souvent absent. Le ministère n'a pas jugé nécessaire de le faire plus tôt.* »

Dans les couloirs, le cabinet lui promet

que sa situation à l'implantation I sera régularisée, mais les démarches tardent. Son homologue, Youssef El Abbouti, lui, reçoit sa lettre de désignation officielle dans les quinze jours. Isabelle Volters, enseignante à Serge Creuz depuis 20 ans, s'insurge. « *Fabrice a travaillé d'arrache-pied pour que la II retrouve une certaine stabilité. C'était le chaos. Il se donne sans compter, puis, pendant plusieurs semaines, il ne sait pas du tout ce qu'il va devenir. Entre le fait qu'il allait avoir sa lettre de désignation et*

le fait qu'il l'ait, il y a quand même un monde. » Dans l'incertitude, Fabrice Vanbockestal dénonce sa situation à la presse. Un article paraît dans *La Capitale* le 25 octobre. « *Depuis, tout se passe bien. Ma désignation est arrivée début novembre. Je trouve cela scandaleux, finalement. On m'a trouvé un poste, mais je n'ai eu aucune explication quant à mon départ de la II. J'y avais ma place.* » Fabrice Vanbockestal était désigné officiellement par l'ex-ministre Schyns

TOUT À FAIT RÉGLEMENTAIRE

entre le 31 mars et le 30 juin à l'implantation II. Même si son remplacement ne casse aucune décision officielle, pourquoi ne pas avoir évité ce jeu de dominos en le laissant poursuivre son travail et en désignant tout de suite Youssef El Abbouti à l'implantation I ? Fabrice Vanbockestal dénonce le « fait du Prince ». « *Madame Milquet a donné une place à monsieur El Abbouti en compensation de ses bons résultats à la Région.* » Il ajoute : « *Le responsable de la cellule des désignations, monsieur Leturcq, m'a clairement dit qu'ils avaient organisé le transfert de monsieur Aubry pour pouvoir m'offrir un poste équivalent. Il a passé des coups de fil devant moi.* »

brevets requis. En toute logique, une personne titulaire du brevet adéquat est prioritaire.

Ni Youssef El Abbouti ni Fabrice Vanbockestal ne détiennent le brevet spécifique de proviseur. Et pour cause, l'administration n'a encore jamais organisé cette formation, en raison d'une « lourdeur administrative » et d'un manque de formateurs. De son côté, Fabrice Vanbockestal a réussi trois des cinq modules pour devenir chef d'établissement, fonction supérieure à celle de proviseur, mais distincte... Il ne peut faire valoir ses titres en vue d'une désignation comme proviseur. La ministre a les mains libres pour placer son colistier Youssef El Abbouti qui, lui, ne suit aucune formation en vue d'une fonction de direction dans l'enseignement. David Delcour le rappelle, « *jusqu'à nouvel ordre, la ministre est en charge du pouvoir organisateur de la FWB, c'est bien elle le pouvoir décisionnaire. C'est finalement une décision administrative de sa part.* »

Pourquoi, pour un acte purement administratif, ne pas suivre les recommandations du chef d'établissement ? Pourquoi ne pas s'éviter les chicanes en choisissant le candidat déjà présent sur le terrain, ayant le plus d'entraînement administratif ? Selon Olivier Laruelle, porte-parole de la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet, Youssef El Abbouti présente un meilleur profil pour l'implantation II, école d'enseignement professionnel. « *Il a le même profil socioéconomique que les élèves.* » Youssef El Abbouti s'estime lui aussi plus qualifié. « *Le proviseur est le garant de la discipline. Ce sont bien les éducateurs qui sont les plus aptes à exercer cette fonction. Les professeurs ont plutôt un rôle pédagogique.* »

David Delcour admet qu'il n'était pas convaincu par la désignation de Youssef El Abbouti. « *J'avais fait une autre proposition, mais quelles qu'aient été mes réserves à l'origine sur l'arrivée de monsieur El Abbouti, force est de constater qu'il fait son travail.* » On est en effet en droit de s'y attendre, mais

la question porte sur le procédé de la désignation de Youssef El Abbouti, pas sur ses compétences. Pour Michel Legrand, président du Gerfa, groupe d'étude de la fonction administrative, ce genre d'histoires survient tout le temps. « *Cela prouve bien que le système est bricolé. Il a fallu rattraper la sauce en donnant une compensation à celui qui était évincé. La ministre garde la maîtrise.* »

CONTRÔLE SYNDICAL ?

Si la fonction d'organe de contrôle revient en premier lieu aux syndicats, Michel Legrand n'a aucune confiance dans leur surveillance. « *Le syndicat est une association privée qui n'a pas à contrôler la dévolution des emplois publics. Cela ne se passe que dans l'enseignement. Dans le reste de la fonction publique, un syndicat n'intervient jamais dans les systèmes de sélection. Dans l'enseignement organisé par la Communauté française, le piston syndical marche à fond.* » Les syndicats vérifient dans les listes si tout le monde est dans le bon ordre, si le pouvoir organisateur respecte les priorités, mais ne défendent pas personnellement les enseignants qui ne sont pas affiliés chez eux. Un enseignant non syndiqué doit se débrouiller seul face au labyrinthe juridique des décrets réglementant l'enseignement, ce qui explique le taux d'affiliation très élevé dans l'enseignement : aux alentours de 80 %, tous réseaux confondus, contre 15 ou 20 % dans le reste de la fonction publique fédérale. Le président du Gerfa ne croit pas plus à la migration du service de désignation du cabinet ministériel vers l'administration. « *C'est chou vert et vert chou. Ce n'est qu'un déplacement géographique. On est vraiment dans un système primitif, entièrement politisé, dans lequel le piston marche très fort. Le cabinet ministériel garde son importance dans les désignations.* » ■

SANDRINE PUISSANT BAEYENS

Chipotages ? On dit que le cabinet ministériel garderait des marges...

« Le système est bricolé. Il a fallu rattraper la sauce en compensant... »

L'entrée dans la fonction échappe aux classements

Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement, admet que « *le choix politique peut s'exercer la première fois qu'un enseignant est recruté. Une fois qu'on est dans le système, à partir d'un certain nombre de jours d'ancienneté, on est protégé de l'arbitraire parce que les pouvoirs organisateurs sont obligés de respecter les classements.* » Michel Legrand, président du Gerfa, groupe d'étude sur la fonction publique, dénonce le manque de critères objectifs pour recruter les enseignants : aucun concours ni examen n'est organisé. « *Ce n'est qu'un système de priorité. La transparence des listes n'est pas évidente non plus. Ce système génère une grande précarité. Les enseignants restent dans l'incertain plusieurs années avant d'être nommés. Chaque année, au 30 juin, ils sont à la porte. Les jeunes se découragent.* » ■ SPB